

GUIDE DE LA RENTRÉE

2026-2027



SOMMAIRE

3 ÉDITO

4 L'ÉDUCATION : UNE AMBITION COMMUNAUTAIRE

5 LE PGT DE MONT DE MARSAN AGGLO

5 UN BUDGET ENTIÈREMENT PRIS EN CHARGE PAR L'AGGLO

7 LA POLITIQUE INCLUSIVE DE MONT DE MARSAN AGGLO

8 LES TEMPS DE L'ENFANT : SCOLAIRES, PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

8 LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ET DE LOISIRS

9 LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE

10 L'OFFRE ÉDUCATIVE SUR LE TEMPS SCOLAIRE

12 L'OFFRE ÉDUCATIVE SUR LES TEMPS PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

16 LA RESTAURATION SCOLAIRE

18 DES ACTIONS TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

20 S'IMPLIQUER DANS LA VIE DE L'ÉCOLE

21 LA JOURNÉE TYPE

22 LE TRANSPORT SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE

24 LES INTERLOCUTEURS ET SERVICES EN LIGNE

30 SYSTÈME DE PAIEMENT DES PRESTATIONS

33 Annuaire : DES ÉCOLES ET ACCUEILS DE LOISIRS DE MONT DE MARSAN AGGLO



ÉDITO

L'Éducation constitue la 1^{ère} des priorités. Elle doit se traduire par des actions quotidiennes pour plus de 4 000 élèves accueillis dans les 35 écoles et les 6 accueils collectifs de mineurs de notre territoire.

C'est pourquoi nous agissons avec les services et personnels de l'Agglomération, les élus communautaires, et en lien étroit avec l'ensemble de la communauté éducative – enseignants, personnels, parents d'élèves et associations. dans le cadre d'un dialogue permanent avec l'Éducation nationale. A mes côtés, les élus communautaires sont mobilisés, avec une implication particulière de Jean Dupouy, Vice-Président en charge de l'Éducation.

Notre approche repose sur une vision globale de l'enfant, prenant en compte l'ensemble de ses temps de vie : temps scolaire, périscolaire et extrascolaire. Cette continuité éducative est essentielle pour accompagner chaque enfant dans son parcours, favoriser son bien-être et renforcer notre objectif d'une école toujours plus inclusive.

Cette ambition, qui s'inscrit pleinement dans le cadre de notre Projet Global de Territoire, repose sur une démarche partenariale associant l'État, la CAF, les communes, les associations et acteurs éducatifs.

La restauration scolaire constitue également un enjeu majeur ; nous engagerons un Projet Alimentaire Territorial afin de mieux mobiliser les ressources agricoles locales et de développer davantage les circuits courts.

Nous agirons pour renforcer l'efficacité du service, la qualité de l'écoute et la réactivité face aux attentes des familles.

Aussi, nous élaborerons un Plan Pluriannuel d'Investissement « Ecoles », pour mieux anticiper les besoins, programmer les interventions nécessaires et donner davantage de visibilité aux travaux engagés. Le niveau d'investissement sera renforcé, avec un programme de maîtrise énergétique et d'adaptation aux épisodes de fortes chaleurs.

Dès le printemps 2026, une situation concrète nous a amenés agir rapidement : face aux conditions d'accueil devenues inadéquates sur l'école du Centre, nous avons su trouver une solution qui garantit aux élèves et aux équipes éducatives des conditions de rentrée sécurisées et adaptées.

Cette mobilisation traduit une conviction forte : investir dans l'éducation, c'est investir dans l'avenir de notre territoire, c'est favoriser la réussite et l'épanouissement de nos enfants.

Je souhaite à tous les élèves, ainsi qu'aux enseignants, personnels éducatifs et familles, une excellente rentrée scolaire 2026-2027.

Frédéric Dutin - Président de Mont de Marsan Agglomération



L'ÉDUCATION : UNE AMBITION COMMUNAUTAIRE

Mont de Marsan Agglo organise les activités scolaires, périscolaires et extrascolaires pour les enfants des 18 communes du territoire. Ses actions s'inscrivent désormais dans le cadre d'un Projet Global de Territoire 2022/2026.

En développant depuis de nombreuses années un **Projet Global de Territoire** (PGT), Mont de Marsan Agglo s'est positionnée comme un acteur éducatif à part entière. Le PGT 2022-2026, co-construit avec l'ensemble des acteurs socio-éducatifs du territoire (parents, associations, enseignants, personnels et services municipaux, institutions...), donne les orientations éducatives pour les prochaines années. Cet engagement fort et volontariste, s'illustre notamment dans le cadre de la prise en charge des enfants autour de l'école et lors des temps de loisirs. L'implication des ATSEM, des animateurs et du personnel de service des écoles dans leur rôle éducatif auprès de l'enfant constitue le socle de cette intervention.

Cette action éducative se manifeste également lors du temps scolaire par le soutien apporté aux écoles. Mont de Marsan Agglo est très attachée à garantir les meilleures conditions d'apprentissage des élèves et de travail de l'ensemble de la communauté éducative, tout en poursuivant ses investissements et travaux dans l'ensemble des bâtiments scolaires, indispensables à la qualité offerte aux enfants du territoire.

Elle souhaite poursuivre son engagement en faveur d'une qualité et d'une cohérence éducative sur l'ensemble des temps proposés aux enfants. Elle souhaite également approfondir et améliorer la qualité de ses activités périscolaires. Par ailleurs, l'inclusion de tous les élèves notamment ceux à besoins particuliers/spécifiques, est également au cœur des actions.



LE PROJET GLOBAL DE TERRITOIRE DE MONT DE MARSAN AGGLO

Le PGT, qui court jusqu'à la fin de l'année 2026, est le fruit d'un travail mené avec l'ensemble des acteurs et institutions locaux. Véritable conventionnement partenarial* pluriannuel, il vise à accompagner le territoire et à donner à ses acteurs les moyens de maintenir, d'adapter ou de développer des services aux familles selon leurs besoins, et ce dans l'objectif de mettre en place des actions favorables aux habitants.

Le PGT porte l'ensemble des politiques publiques de l'enfance, de la jeunesse et des familles pour les 0-30 ans.

Il intègre donc tout naturellement le **Projet Educatif de Territoire (PEdT)** qui concerne les 3-11 ans et présente des orientations stratégiques inscrites autour de 3 axes :

- > **favoriser** l'épanouissement et le bien-être des enfants
- > **contribuer** à former des citoyens responsables et autonomes
- > **promouvoir** l'égalité des chances en améliorant l'accès aux pratiques culturelles, sportives, etc.



Dans le cadre de ce dernier axe, Mont de Marsan Agglo s'est engagée depuis plusieurs années à inclure tous les enfants dans le milieu scolaire, périscolaire et extrascolaire, assurant ainsi une mixité sociale, l'inclusion et le bien vivre ensemble.

► EN SAVOIR +



UN BUDGET ENTIÈREMENT PRIS EN CHARGE PAR L'AGGLO

Mont de Marsan Agglo attache une importance particulière au bien-être et à l'épanouissement des enfants dans le cadre de leur scolarité. Pour cela elle met tout en œuvre et tous les moyens nécessaires afin de leur offrir les meilleures conditions d'apprentissage, qu'il s'agisse de l'équipement des écoles, des outils pédagogiques mis à disposition ou des activités périscolaires proposées.

Le budget de fonctionnement dédié au scolaire et au périscolaire/extrascolaire s'élève à plus de 1 100 000 €.

Les moyens mis à disposition des accueils (dotations scolaires, périscolaires, extrascolaires, salaire des agents...)

La collectivité Mont de Marsan Agglo participe largement à la vie scolaire et périscolaire : achat de matériel pédagogique et le financement des sorties pédagogiques. L'Agglo accorde chaque année 83 € / élève.



Le personnel périscolaire est composé :

- > d'agents polyvalents
- > d'agents de restauration
- > d'animateurs
- > de la directrice ou du directeur périscolaire sur certains sites

Cette dotation permet aux professeurs et aux directeurs d'accueils de loisirs d'acheter des fournitures, livres, jeux et de financer les sorties pédagogiques.

Mont de Marsan Agglo prend également en charge les salaires des 360 agents de la vie scolaire et périscolaire/extrascolaire (hors enseignants). Les ATSEM, les agents polyvalents, les agents de restaurations, les directeurs, les directeurs adjoints et les animateurs mettent en œuvre le PGT et ont pour mission d'accueillir les enfants dans de très bonnes conditions en leur apportant des contenus pédagogiques tout en respectant la réglementation.

Entretien et rénovation des bâtiments (travaux quotidiens et gros travaux)

Mont de Marsan Agglo mène chaque année, des travaux de rénovation, d'agrandissement, de réhabilitation, de mise en conformité et de confort. Ils sont assurés par les services techniques de l'Agglomération qui au besoin, missionnent des entreprises extérieures.

Chaque année, c'est plus d'un million d'euros qui sont investis pour les 35 écoles et les 6 accueils de loisirs.



L'ÉCOLE DU CENTRE FERA SA RENTRÉE DANS L'ANCIENNE ÉCOLE NORMALE

Fermée pour des raisons de sécurité et de salubrité, l'école du Centre est délocalisée dans l'ancienne école normale de Mont de Marsan. Des travaux de réhabilitation, plomberie, reprise des sols, accessibilité, menuiseries, peinture, électricité... seront réalisés d'ici la rentrée pour accueillir les 70 élèves (les deux classes qui avaient déménagé dans l'école des Arènes sont réintégrés dans ces nouveaux locaux). Les travaux sont estimés à environ 200 000 €. La sectorisation reste inchangée, des navettes de bus sont prévues depuis le parking des arènes et une enquête sera menée auprès des parents pour répondre au mieux à leurs besoins et aux contraintes horaires.

LA POLITIQUE INCLUSIVE DE MONT DE MARSAN AGGLO

En partenariat avec l'Éducation nationale, les Pep 64 et l'ADAPEI des Landes, deux dispositifs ont été mis en place afin de favoriser la scolarisation des enfants présentant des Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA). D'une part, l'école élémentaire du Beillet avec le dispositif d'autorégulation installé depuis 2019, d'autre part l'école maternelle de Saint Médard dotée d'une Unité d'Enseignement Maternelle Autisme (UEMA) depuis 2020.

Pour assurer un suivi soutenu et le partenariat avec l'Éducation nationale, l'Agglomération a fait le choix de s'entourer des compétences d'un référent inclusion et handicap. Rattaché à la Direction de l'Éducation, le référent veille à assurer l'inclusion des enfants à besoins particuliers et se charge d'accompagner les familles et les personnels de l'Agglomération dans cette démarche. Une partie de ce poste est financé par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) dans le cadre d'une convention signée entre les deux parties.



Pour les familles qui souhaitent être accompagnées, il est possible de contacter le référent inclusion et handicap par mail : inclusion.enfance@montdemarsan-agglo.fr

* la Caisse d'Allocations Familiales des Landes, les services de l'État, la Direction des Services Départementaux de l'Éducation nationale et le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports, la Mutualité Sociale Agricole Sud-Aquitaine, le Conseil Départemental des Landes, les communes de Bretagne-de-Marsan, Mont de Marsan et Saint-Pierre-du-Mont.



LES TEMPS DE L'ENFANT : SCOLAIRES, PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ET DE LOISIRS

Mont de Marsan Agglo gère 35 écoles et 6 Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) sur le territoire communautaire.

Au total, c'est plus de 4 000 enfants qui sont pris en charge par les équipes enseignantes de l'Éducation nationale pendant le temps scolaire, mais également par les équipes périscolaires de Mont de Marsan Agglo avant et après la classe et lors de la pause méridienne.

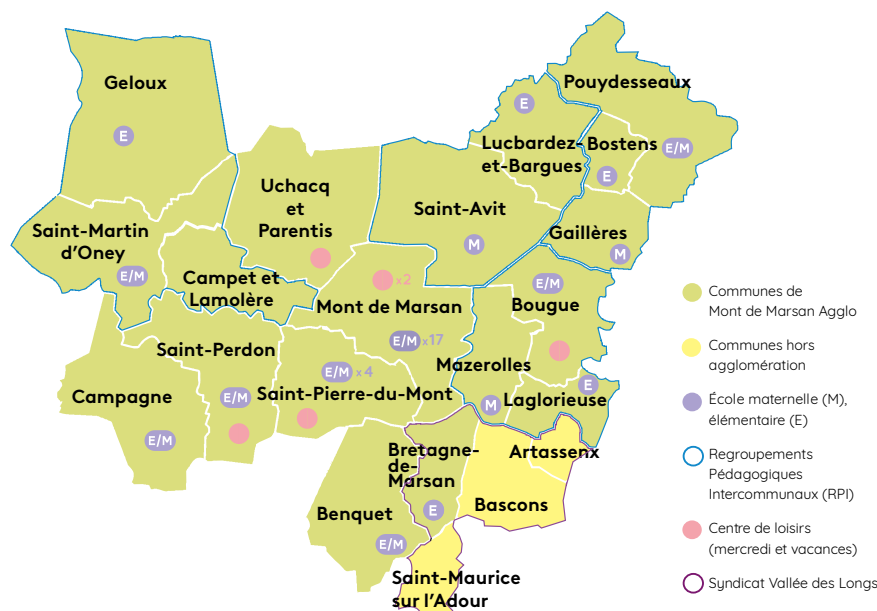
Durant les vacances, seules les équipes communautaires sont mobilisées pour accueillir les enfants dans les accueils de loisirs extrascolaires.

La direction de l'Éducation, et de la Citoyenneté de l'Agglomération supervise l'organisation et le fonctionnement des accueils périscolaires et extrascolaires ainsi que de la restauration scolaire.

► HORAIRES ÉCOLES



► HORAIRES ALSH



Pour consulter les horaires des établissements scolaires et de loisirs, rendez-vous sur : espacefamille.montdemarsan-agglo.fr, rubrique : "les temps de l'enfant".

LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE

À Mont de Marsan Agglo, l'Éducation est au cœur des priorités. Chaque rentrée scolaire marque un nouveau départ, une nouvelle aventure pour vos enfants, mais aussi un moment clé pour renforcer les liens entre les différents acteurs qui œuvrent ensemble pour leur réussite : la communauté éducative.

La communauté éducative est l'ensemble des personnes qui participent, de près ou de loin, à la vie scolaire de vos enfants. Elle regroupe les enseignants, les personnels des écoles, les équipes périscolaires et extrascolaires, les agents des collectivités, les parents, les associations, et bien sûr... les élèves eux-mêmes !

C'est au sein de chaque école un véritable réseau soudé, mobilisé autour de valeurs communes : bienveillance, respect, inclusion et épanouissement de chaque enfant. Ce lien est essentiel pour créer un environnement favorable à l'apprentissage, à la citoyenneté et à l'autonomie.

L'OFFRE ÉDUCATIVE SUR LE TEMPS SCOLAIRE

Mont de Marsan Agglo propose aux écoles du territoire un large choix d'activités artistiques et culturelles afin de favoriser la découverte, la connaissance et l'esprit critique des enfants. Les principaux équipements accueillent tout au long de l'année des groupes scolaires, en fonction de thématiques qui sont co-construites avec l'Éducation nationale et qui s'articulent avec les programmes étudiés en classe. Toutes les actions sont adaptées à l'âge des élèves des différentes classes.



Dispositif culture

Mis en place en 2021 par la Direction de l'Éducation de Mont de Marsan Agglo, ce dispositif est le résultat d'un travail partenarial construit au fil des années entre la Direction de la Culture, la Direction de l'Éducation et l'Éducation nationale. Le dispositif culture ne cesse de se réinventer pour offrir aux écoliers des expériences culturelles enrichissantes.

S'appuyant sur les programmations des Théâtres de Gascogne, du Musée Despiauwlerick et de la Médiathèque Philippe Labeyrie, il est proposé un parcours varié mêlant lectures, pratiques artistiques, découvertes d'œuvres et activités ludiques aux élèves de petite section et de CP.

Lors de l'édition 2025, environ 1 000 enfants ont pu profiter de ce dispositif. Cette forte adhésion qui témoigne de l'intérêt des enseignants, confirme la pertinence de ce dispositif, et nous encourage à renforcer encore son organisation. Le défi de 2026 a été de faire évoluer le dispositif sous forme de parcours culturel afin que chaque enfant concerné, puisse profiter d'au moins 2 propositions culturelles en y incluant le CaféMusic pour les élèves de CP.

« Savoir-nager »

Depuis la rentrée scolaire 2015, l'attestation scolaire « savoir-nager » fait partie des obligations des nouveaux programmes scolaires. Celle-ci permet à l'élève d'accéder à toutes les activités aquatiques ou nautiques proposées à l'école et à l'extérieur de l'école.

Pour permettre aux élèves scolarisés dans les écoles de Mont de Marsan Agglo d'acquérir les compétences du « savoir-nager » dans de bonnes conditions, les modalités d'accès aux piscines ont été définies dans le cadre d'une réflexion partagée entre l'Éducation nationale, Mont de Marsan Agglo ainsi que les communes de Mont de Marsan et Saint-Pierre-du-Mont, détentrices des deux bassins situés sur le territoire.

La DSDEN des Landes a identifié les classes de CE1 comme prioritaires pour cet enseignement. Cette disposition concerne les classes à niveau unique mais aussi les classes à double niveau comprenant des CE1. Les classes de CP et CM1 sont également des classes ciblées par l'Éducation nationale au titre du premier degré. Les classes de GS, CE2 et CM2 ne sont pas identifiées comme prioritaires mais peuvent continuer à bénéficier de créneaux dans les deux bassins du territoire.

« Savoir-rouler »

Chaque année la Direction des Sports propose aux enfants de les accompagner dans l'apprentissage du « savoir rouler ».

Le « Savoir Rouler à l'École » est un programme national pour apprendre aux enfants à se déplacer à vélo en toute sécurité. Il s'adresse principalement aux élèves des écoles élémentaires, de 6 à 11 ans.

L'objectif est de rendre les enfants plus autonomes, responsables et en confiance pour circuler à vélo, que ce soit pour aller à l'école ou pour se déplacer dans leur vie quotidienne. Ce dispositif permet aussi de mieux comprendre les règles de circulation et de respecter les autres usagers de la route, tout en adoptant une pratique durable et respectueuse de l'environnement.

Le programme se déroule en plusieurs étapes : apprendre à bien maîtriser son vélo, circuler dans un environnement sécurisé puis enfin rouler en conditions réelles, dans la rue.

Sport

Le sport à l'école joue un rôle essentiel dans le développement des enfants. En plus de procurer une forme physique, il permet d'apprendre des valeurs importantes comme le respect, l'esprit d'équipe et la discipline. Grâce aux activités physiques, les élèves peuvent se dépenser, se détendre et mieux se concentrer en classe. Le sport favorise également la confiance en soi et renforce les liens entre camarades. En somme, il contribue autant au bien-être physique qu'au bon équilibre mental des élèves. Fortes de cette conviction, la ville de Mont de Marsan et l'ensemble des communes qui composent l'Agglomération, s'organisent pour trouver à chaque école, les créneaux nécessaires.

Projets partagés écoles - péricolaires

Chaque année Mont de Marsan Agglo consacre un budget afin de favoriser les projets partenariaux entre l'école et le péricolaire. Cette démarche s'inscrit dans le « plan mercredi » financé par la CAF et qui demande à être développé afin que les projets fassent partie intégrante des réflexions école/péricolaire et qu'ils deviennent le quotidien des enfants.

L'OFFRE ÉDUCATIVE SUR LES TEMPS PÉRICOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

Encadrés par des agents qualifiés et diplômés, les accueils de loisirs péricolaires se déroulent dans chacune des 35 écoles des 18 communes. Les enfants évoluent entre les temps de loisirs et d'apprentissages scolaires.

Au-delà du fait de répondre au besoin premier des familles qui est la garde des enfants, les équipes font de ces temps péricolaires/extrascolaires des moments d'éducation, de détente et de socialisation. Les équipes d'animation accompagnent les enfants dans le respect de leur rythme, de leurs besoins et de leurs envies.

Les plannings d'activités constituent des propositions et peuvent être ajustés en fonction des besoins et des centres d'intérêt des enfants. À titre d'exemple, une activité manuelle peut être remplacée par un jeu en extérieur lorsque les enfants manifestent un besoin de dépense physique.

Les équipes sont constituées d'agents permanents en accueils maternels comme élémentaires permettant un repère pour les enfants, les parents et les autres professionnels de l'école (directeur d'école, équipe éducative...). Un directeur péricolaire représente et encadre l'équipe d'animation de la structure pour tous les temps d'accueils.



L'accueil du matin et du soir

Mont de Marsan Agglo compte 35 accueils péricolaires sur son territoire ouverts à tous les enfants scolarisés de 7h30 à 18h30 pendant les semaines scolaires.

Sur site, un directeur péricolaire veille au bon déroulement de ces accueils et activités. Il est l'interlocuteur des familles au quotidien.

Lors de ces temps d'accueil, les animateurs proposent des activités aux enfants qui répondent aux objectifs du PGT et sont conformes au projet pédagogique de la structure.

► HORAIRES
DES ACCUEILS
PÉRICOLAIRES



HORAIRES

Pour les écoles de Benquet, Campagne, Mont de Marsan, Saint-Perdon et Saint-Pierre-du-Mont :

- > 7h30 – 08h20 Accueil péricolaire
- > 8h30 – 12h00 Temps de classe
- > 12h00 – 14h00 Pause méridienne
- > 14h00 – 16h30 Temps de classe
- > 16h30 – 18h30 Accueil péricolaire

Pour les écoles organisées en RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal), les contraintes du transport scolaire ne permettent pas toujours d'harmoniser les horaires. Les horaires sont propres à chaque école.

► L'accueil du matin

Cette période permet d'être à l'écoute des besoins spécifiques à ce moment de la journée : Arrivée doucement après le réveil, être au calme pour commencer tranquillement la journée, jouer avec les copains, tout seul ou avec les animateurs. Il concerne toutes les écoles maternelles ainsi que les écoles élémentaires. Sur chaque site, des locaux adaptés sont prévus pour accueillir les enfants dans les meilleures conditions.

Les enfants peuvent librement faire des petits jeux, lire, dessiner ou encore échanger simplement entre eux. L'adulte pose un regard bienveillant sur les activités du matin, il peut proposer des activités brèves et mettre du matériel à disposition des enfants en fonction de leur demande. L'attention de l'adulte se porte également sur les transmissions d'informations recueillies auprès des parents aux équipes éducatives.

► L'accueil du soir

Après un temps de goûter fourni par les familles de 16h30 à 17h00, les équipes d'animation proposent aux enfants des activités dirigées ou non sous forme de jeux, d'activités sportives ou artistiques, tout en privilégiant une approche ludique. À l'arrivée des parents, l'animateur ou le directeur peut avoir un temps privilégié d'échanges avec les familles afin de transmettre les informations de la journée.

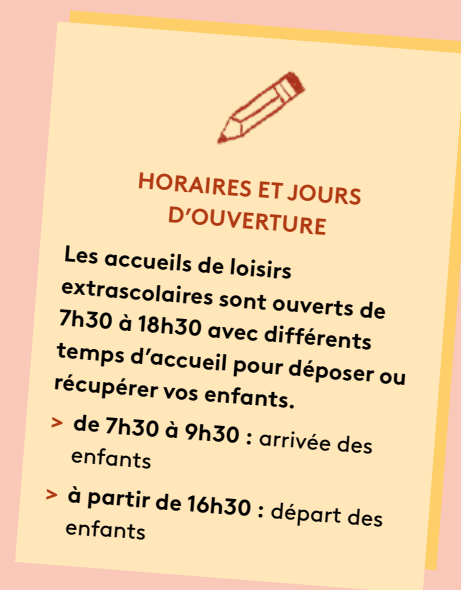


L'accueil du mercredi et des vacances

Mont de Marsan Agglo propose 6 accueils de loisirs extrascolaires ouverts les mercredis et pendant les vacances scolaires (sauf Noël) :

- > **Bougue** : de 3 à 11 ans
- > **Saint-Perdon** : de 3 à 11 ans
- > **Saint-Pierre-du-Mont - Menasse** : de 3 à 11 ans
- > **Mont de Marsan - Lacaze** : de 3 à 5 ans
- > **Mont de Marsan - Nahuques** : de 6 à 11 ans
- > **Uchacq-et-Parentis*** : de 5 à 11 ans

* Pour les mercredis seules les familles résidant sur les communes de Saint-Martin-d'Oney, Geloux, Campet-et-Lamolère, Uchacq-et-Parentis et dont l'un des deux parents ne travaille pas sur la zone Mont de Marsan ou Saint-Pierre-du-Mont peuvent inscrire leur enfant.



Pendant les vacances d'été, les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de l'Agglo proposent aux enfants des mini-séjours avec nuitées de 3 à 4 jours destinés aux enfants de 5 à 11 ans.

Accéder aux vacances est un droit essentiel pour chaque enfant. Pourtant, pour de nombreuses familles, partir quelques jours reste difficile. C'est pourquoi organiser des séjours adaptés et accessibles est une démarche importante, qui permet de réduire les inégalités et d'offrir à tous les enfants la possibilité de vivre des expériences enrichissantes.

Pour certains enfants cela représente une première aventure hors du cadre familial. Ces séjours favorisent la découverte, l'autonomie, la socialisation et le vivre-ensemble, tout en proposant des activités ludiques et éducatives dans un environnement sécurisé.

Promouvoir les vacances pour tous, c'est permettre à chaque enfant, quel que soit son milieu social, de s'évader, de créer des souvenirs et de grandir autrement.

C'est aussi soutenir les familles en proposant des solutions accessibles, inclusives et de qualité. À travers ces séjours, il s'agit de garantir que le droit aux vacances ne soit pas un privilège, mais une réalité pour tous.

Les mini-séjours sont thématiques pour permettre aux enfants et leur famille de les choisir en fonction de leurs sensibilités.

Durant la journée d'accueil, les animateurs proposent diverses activités aux enfants conformément aux objectifs du PGT et au projet pédagogique de la structure. Les enfants peuvent avoir un panel d'activités pour éveiller leur curiosité et les encourager à la découverte de leur environnement. Durant ce temps, le maître mot de l'équipe est de favoriser le développement harmonieux des enfants. S'il peut être laissé à chaque enfant le choix de jouer seul, celui-ci est intégré à son rythme au collectif.

Les équipes mettent tout en œuvre pour proposer des projets ambitieux dans lesquels chaque enfant peut se construire individuellement dans un esprit de groupe, cela dans une volonté de vivre ensemble et de faire ensemble. Au sein des accueils de loisirs, l'imaginaire et la découverte rythment les journées et les sorties.

DATE VACANCES SCOLAIRES 2026/2027

- > **Vacances d'automne** : du 19 au 30 octobre 2026
- > **Vacances d'hiver** : du 15 au 26 février 2027
- > **Vacances de printemps** : du 12 au 23 avril 2027
- > **Vacances d'été** : du 2 juillet au 30 août 2026

L'étude surveillée

Dans le cadre de l'accueil périscolaire du soir, Mont de Marsan Agglo propose des études surveillées dans toutes les écoles élémentaires. Elles se déroulent tous les lundis, mardis et jeudis pour les élèves du CE1 au CM2. Les inscriptions se font directement auprès du directeur périscolaire par période ou à l'année.

Pendant un créneau d'une demi-heure programmé entre 17h et 18h30, les enfants peuvent faire leurs devoirs en autonomie, dans une salle dédiée et sous la surveillance d'un animateur. Ce dispositif n'est pas un atelier d'aide aux devoirs, il n'a pas vocation à se substituer aux parents dans le suivi des devoirs de l'enfant.

L'aide aux devoirs

Mont de Marsan Agglo propose un service d'aide aux devoirs au sein des écoles élémentaires de Mont de Marsan (Saint-Jean-d'Août, Saint-Médard, Bourg Neuf, Arènes, Beillet, Pouy). Ce dispositif permet de proposer aux familles un temps d'aide aux devoirs qui se déroule de 16h45 à 17h45, deux fois par semaine. Les familles sont libres de choisir les jours les mieux adaptés pour les enfants et les enseignants concernés. Le tarif est un forfait de 15 € pour 6 à 8 séances par période à raison de 2 séances par semaine. Les inscriptions se font directement auprès de l'école, en remplissant un formulaire, via le cahier de liaison de votre enfant.

LA RESTAURATION SCOLAIRE

L'accueil du midi est ouvert à tous les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de l'Agglomération de Mont de Marsan. Les équipes d'animation prennent en charge chaque jour scolaire durant la pause méridienne environ 3 780 enfants inscrits en restauration scolaire sur les 4 063 scolarisés dans les 35 écoles.

Durant l'accueil du midi, il est proposé aux enfants une heure de déjeuner et une heure d'animation.

Le temps de repas est un moment d'éducation au « bien manger », les enfants sont invités à goûter les aliments qu'ils n'ont jamais mangé.

La restauration scolaire est ouverte à tous sur inscription préalable dans le cadre du Dossier Unique d'Inscription (DUI) et sur le portail familles.

Des menus équilibrés et de qualité

La cuisine centrale, sous la supervision d'une diététicienne, élabore des menus équilibrés avec des produits de qualité dans le but de répondre aux objectifs du Plan National Nutrition Santé.

Conformément à la loi, la collectivité propose un repas végétarien par semaine dans ses cantines. Les menus, sont publiés tous les 15 jours dans l'espace famille et affichés dans les écoles.

Depuis 2023, la mise en place d'une expérimentation d'approvisionnement en circuit court pour deux restaurants scolaires en régie directe (production de repas sur place), Saint-Perdon et Pouydesseaux (qui produit également les repas pour Bostens) a permis le développement de multiples activités et accompagnements des enfants dans la découverte du goût, des produits et des modes de production. En novembre 2024, le déploiement s'est poursuivi avec la livraison des repas en liaison chaude à l'école de Gaillères par la restauration de Pouydesseaux et à l'école de Campagne par la restauration de Saint-Perdon.

Un repas alternatif

Un repas alternatif sans viande peut être proposé aux familles qui le désirent. Dans ce repas, la viande est remplacée par une autre source de protéines. Ce choix des familles est valable pour l'année et s'effectue sur le DUI lors de l'inscription.

Les allergies alimentaires

Lorsqu'un enfant est allergique à un ou plusieurs produits, un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) peut également être mis en place sur prescription médicale (renseignement auprès de la direction de l'école et du directeur périscolaire de l'école).



FRÉQUENTATION

- > 3 780 repas sont produits tous les jours pour les écoles en période scolaire
- > 600 repas par jour hors période scolaire pour les 6 accueils de loisirs sans hébergement.



Des actions pédagogiques

Toute l'année, des actions pédagogiques sont proposées pour développer une éducation au goût et à l'équilibre alimentaire. Mont de Marsan Agglo participe notamment au programme « Fruits et légumes à l'école » financé par l'Union européenne.

Le temps d'animation vise à proposer un moment de détente pour les enfants avant la reprise de la classe l'après-midi et également développer l'autonomie des enfants, cela, dans le respect du rythme et des envies de chacun. Des animations sont proposées aux enfants qui le souhaitent.

Durant la pause méridienne des activités manuelles, sportives, culturelles, ludiques, des temps calmes ou activités libres sont proposés. Ce temps doit rester, tant que possible, une pause dans la journée scolaire. Chaque enfant doit pouvoir exprimer son besoin d'activité physique ou au contraire de calme pour faire suite au temps de classe. Les équipes d'animation sont donc vigilantes à proposer des temps de détente et du matériel adaptés aux besoins des enfants. Afin de favoriser la reprise des enseignements scolaires, un temps de retour au calme est organisé en fin de pause méridienne.

► LES MENUS



DES ACTIONS TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

Tout au long de l'année, les enfants prennent part à différentes actions de sensibilisation ou de découverte sur le territoire telles que ; la journée de l'autisme, la journée trisomie 21, la fête la science, la grande lessive, mon sapin fait main, concours écocitoyen, le tri sélectif et la gestion déchets avec SICTOM, la prévention routière...

► Festival Mission Manga 2025

La 4^e année consécutive, les enfants des accueils périscolaires de l'Agglo ont pu participer au concours organisé par la municipalité de Saint-Martin-d'Oney à l'occasion du Festival Mission Manga.

► Inauguration de Boîtes à livres

Plusieurs projets réalisés par le Conseil Municipal des Enfants de Mont de Marsan, avec l'aide des menuisiers du Parc Technique Municipal, les animateurs périscolaires et les enseignants des écoles. Les enfants des 10 écoles montoises ont vu des boîtes à livres être mises en place sur les structures. Ce projet permet aux enfants de prendre et/ou ramener des livres, afin de leur redonner une seconde vie.

► Concours de Pâtisserie

Projet réalisé en collaboration avec le CIAS à l'occasion du salon du Senior. Ce concours s'est déroulé sur les accueils de loisirs extrascolaires, où enfants et seniors ont pu partager un moment de complicité et de gourmandise en pâtissant de très bons gâteaux.

► Les Écrits de la Fraternité

Les accueils périscolaires participants confectionnent une œuvre autour d'une thématique donnée, cette année, la démocratie. Projet en collaboration avec la Ligue des Droits de l'Homme.

► Projet Eau

En collaboration avec Mont2 Eau et la Water Family, les enfants de CM1 ont été sensibilisés à l'eau, son parcours, son utilisation et sa qualité sur l'agglomération de Mont de Marsan, mais aussi sur l'importance de préserver cette ressource naturelle. Les enfants de CM1 sont repartis avec une gourde offerte par l'Agglomération et les partenaires.

► Festival Atout Cœurs

En ouverture du festival de Benquet, la journée communautaire donne le ton avec un rendez-vous joyeux et fédérateur imaginé par et pour les enfants de l'agglomération. Durant toute l'année, les enfants préparent le spectacle avec les équipes enseignantes et périscolaires.

► Forum de la citoyenneté

À l'occasion du Forum de la citoyenneté organisé par le pôle jeunesse et les services civiques, les enfants des accueils de loisirs extrascolaires de Saint-Perdon et de Menasse ont pu participer au Rallye Citoyenneté. Un moment riche en divertissement et apprentissage pour se construire en tant que citoyen.

► Moun en Fanfare

Chaque année l'accueil de loisirs de Menasse en collaboration avec Musicalarue accueille un groupe de musiciens à l'occasion du Festival Moun en Fanfare. Les enfants de l'accueil de loisirs, ainsi que ceux de l'IME peuvent découvrir différents instruments, styles de musiques, et se tester à quelques vocalises.

► Atelier de sensibilisation à la langue des signes

L'accueil de loisirs périscolaire Saint-Jean-d'Août a permis aux enfants de s'initier à la langue des signes. Une belle démarche de sensibilisation et d'inclusion.



S'IMPLIQUER DANS LA VIE DE L'ÉCOLE

Les Conseils d'école

Chaque école dispose d'un Conseil d'école, organisé sous l'égide des directeurs d'école. Il est composé de représentants des parents d'élèves, du conseil des maîtres et d'un élu pour représenter l'Agglomération. Il se réunit une fois par trimestre pour discuter de l'environnement scolaire des enfants, dans le but d'améliorer leur vie au sein de l'école.



JOURNÉE TYPE D'UN ÉLÈVE

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

8h20 > 12h

Classe



7h30 > 8h20

Accueil périscolaire

12h > 14h

Pause méridienne
(restauration scolaire
+ activités manuelles,
culturelles et sportives)



7h30 > 9h30

Accueil matin

14h > 16h30

Classe



9h30 > 11h30

Activités



11h30 > 13h30

Pause déjeuner

16h30 > 18h30

Accueil périscolaire



13h30 > 16h30

Activités

16h30 > 18h30

Accueil soir



LE TRANSPORT SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE

Mont de Marsan Agglo organise le service de transport scolaire sur l'ensemble de son territoire. La collectivité s'engage fortement pour la qualité du service rendu et maintient la gratuité pour l'ensemble des ayants droit, conformément à une volonté politique conjointe de l'Agglomération et du Conseil Départemental des Landes.

Les RPI

Les Regroupements Pédagogiques Intercommunaux (RPI) permettent à plusieurs communes, notamment en milieu rural, de se réunir pour l'établissement et l'entretien d'une école. Au sein de l'agglomération, il y a 4 RPI :

- > Campet-et-Lamolère / Geloux / Saint-Martin-d'Oney,
- > Saint-Avit / Lucbardez-et-Bargues,
- > Pouydesseaux / Bostens / Gaillères,
- > Bougue / Laglorieuse / Mazerolles

L'inscription au transport scolaire est ouverte depuis le 1er juin sur le site trans-landes.fr ou votre espace famille. Les frais d'inscription sont gratuits jusqu'au 20 juillet. Au-delà un forfait de 15 € par enfant est appliqué.

Pour les élèves du RPI Bretagne-de-Marsan Bascons / Artassenx / Saint-Maurice-sur-Adour, le transport scolaire relève toujours de la compétence de la Région et l'inscription se fait directement sur leur site.

Pour les lignes urbaines de Mont de Marsan et Saint-Pierre-du-Mont (uniquement les écoles du Pouy, Jules Ferry, Biarnès, Saint-Médard, l'école du Centre et Beillet depuis le Carboué), l'inscription se fait via un formulaire disponible sur l'espace famille à retourner complété au Guichet Éducation.



Les sorties scolaires périscolaires et extrascolaires

Par souci d'égalité pour tous les enfants, l'Agglomération organise le transport des élèves pour les sorties scolaires, périscolaires et extrascolaires en plus des trajets domicile-école.

Les navettes ci-dessous sont gratuites, toutefois l'inscription est obligatoire, elle se fait en même temps que la réservation de la journée en accueil de loisirs.

► Mercredi

Pour l'accueil de Nahuques, l'Agglomération met en place une navette les mercredis, matin et soir, entre l'école du Peyrouat et le Château de Nahuques : départ 8h30 / retour 17h30.

► Vacances

Pendant les vacances scolaires, deux navettes desservent les ALSH de Menasse et de Nahuques :

- > **Accueil de loisirs de Menasse** : départ 8h de La Moustey et retour 17h50 à La Moustey
- > **Accueil de loisirs de Nahuques** : départ 8h40 du Peyrouat et retour à 17h10 de Nahuques vers Le Peyrouat

LES INTERLOCUTEURS ET SERVICES EN LIGNE

Le Guichet Éducation et ses antennes

Mont de Marsan Agglo propose aux familles un Guichet éducation basé à Mont de Marsan au château de Nahuques (190 allée de Nahuques). Il y a une antenne dans chaque commune.

L'ensemble des démarches liées aux domaines du scolaire, périscolaire et extrascolaire peut être effectué au sein de chaque guichet.

Les agents du Guichet Éducation et de ses antennes sont disponibles et joignables (dans leurs bureaux, par mail ou téléphone) pour accompagner les familles et répondre à toutes leurs demandes concernant les démarches liées aux inscriptions, aux réservations des services, à la facturation, à l'espace famille, etc.

N'hésitez pas à les contacter.

► HORAIRES DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES



RAPPELS

Paielements dématérialisés (à privilégier)

- > virement bancaire
- > prélèvement automatique
- > en ligne sur l'espace famille privé

Paielements en présentiel (uniquement dans les guichets éducation de Mont de Marsan ou Saint-Pierre-du-Mont)

- > espèces
- > carte bancaire
- > chèque bancaire ou postal
- > chèque CESU, papier, hors restauration
- > chèque vacances uniquement pour les accueils de loisirs extrascolaires

La carte scolaire

Chaque école est associée au lieu de résidence de la famille ou du parent ayant la charge de l'enfant.

Au moment de l'inscription, les familles peuvent demander une autre école que celle de leur secteur. Elles doivent alors adresser au Guichet Éducation une demande de dérogation impérativement motivée et justifiée (voir pièces à joindre dans le DUI). Celle-ci sera étudiée par une commission dédiée qui se réunit en juin et en août.

Réservation – annulation

► Temps périscolaires (accueil du matin et du soir)

Aucune réservation préalable n'est nécessaire pour les temps d'accueil périscolaire du matin et du soir.

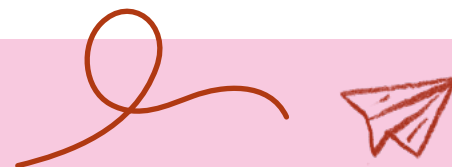
En revanche, afin d'assurer un accueil sécurisé à votre enfant, **l'inscription via le DUI ou la fiche de renouvellement est obligatoire avant toute fréquentation de ces accueils.**

Afin de faciliter les démarches aux familles, Mont de Marsan Agglo met en place plusieurs outils à disposition, dont notamment le DUI (Dossier Unique d'Inscription) ou encore l'espace famille.

► Temps de la pause méridienne (restauration)

La restauration scolaire est ouverte à tous sur inscription préalable. La réservation des repas s'effectue à l'année via le DUI, ou sur l'espace famille au plus tard le mardi 23h59 pour les réservations de la semaine suivante.

Toute annulation de repas se fait exclusivement via l'espace famille, au plus tard le lundi de la semaine S-1 pour les repas de la semaine suivante, jusqu'à 23h59.



EN CAS D'ABSENCE DE L'ENFANT DURANT PLUSIEURS JOURS CONSÉCUTIFS POUR MALADIE

Un jour de carence est facturé et la facturation des jours d'absence suivants est annulée, uniquement sur présentation justificatif médical (certificat ou ordonnance...) ou d'une décharge pour sortie anticipée délivrée par l'équipe pédagogique, dans un délai de 72 heures suivant l'absence et adressé impérativement au Guichet Éducation. Sans justificatif, tous les jours d'absence seront facturés et majorés.

EN CAS D'ABSENCE DE L'ENFANT DURANT UN SEUL JOUR POUR MALADIE

Un jour de carence est facturé uniquement sur présentation d'une attestation sur l'honneur ou d'un justificatif cité plus haut, dans un délai de 72 heures suivant l'absence et adressé impérativement au Guichet Éducation. Sans justificatif, ce jour d'absence sera facturé et majoré.

► Temps extrascolaires en accueil de loisirs sans hébergement (mercredis et vacances scolaires)

Toute journée réservée dans un accueil de loisirs est facturée sauf sur présentation d'un certificat médical,

Les périodes de réservations et d'annulations aux accueils de loisirs sont définies de façon à pouvoir respecter les obligations en termes de capacité d'accueil, de taux d'encadrement des enfants et de limiter le gaspillage alimentaire.

Les réservations pour les mercredis, les petites vacances ainsi que les vacances d'été se font exclusivement via l'espace famille au plus tard le mardi 23h59 pour les réservations de la semaine suivante.

Toute annulation de journée se fait exclusivement via l'espace famille, au plus tard le lundi de la semaine S-1 pour les journées de la semaine suivante, jusqu'à 23h59.



Dates des réservations par période

Période de fonctionnement des accueils de loisirs mercredis et vacances	Date d'ouverture des réservations*
Du 1 ^{er} septembre au 28 déc. 2026	Lundi 17 août 2026
Du 6 janvier au 30 avril 2027	Lundi 7 décembre 2026
Du 3 mai au 2 juillet 2027	Lundi 5 avril 2027
Du 5 juillet au 30 août 2027 (date officielle de rentrée non communiqué)	Lundi 3 mai 2027

* À partir de cette date vous pouvez réserver les journées des mercredis et des vacances scolaires sur votre espace famille de la période correspondante.

L'Espace Famille

Pour simplifier les démarches, Mont de Marsan Agglo met à disposition des familles ce portail numérique qui permet de réaliser vos démarches administratives :

► Réservez des repas

- > réservation de l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) des mercredis et vacances
- > paiement de vos factures en ligne
- > modification de vos données.



Afin d'assurer la bonne gestion du dossier de votre enfant, tout changement de situation doit être signalé dans les meilleurs délais au Guichet Éducation ou directement sur votre espace famille.

Pour accéder à l'Espace Famille et toutes ses fonctionnalités

- > connectez vous à l'adresse , espacefamille.montdemarsan-agglo.fr
- > créer votre « espace perso » avec une adresse mail et un mot de passe.

► ESPACE FAMILLE



► Vous trouverez également sur cet espace diverses informations utiles :

- > Projet Global du Territoire
- > coordonnées de toutes les structures (écoles, ALSH)
- > règlement intérieur,
- > plannings des accueils de loisirs,
- > menus,
- > grèves, transport, etc.

Comment inscrire mon enfant à l'école

Les inscriptions scolaires, périscolaires, extrascolaires, restauration scolaire s'effectuent par l'intermédiaire du Dossier Unique d'Inscription (DUI).

► Pour la première inscription (entrée en petite section, nouveaux arrivants ou changement d'école)

La famille doit compléter le DUI (disponible sur l'espace famille ou aux guichets éducation) et le restituer accompagné des pièces à fournir, auprès du Guichet Éducation ou dans ses différentes antennes communales.

► Pour le renouvellement (simple passage au niveau supérieur)

Une fiche pré-remplie est distribuée aux enfants en avril. Les familles doivent mettre à jour les données (informations administratives et inscriptions) et la retourner accompagnée de toutes les pièces justificatives demandées au Guichet Éducation.

Pour les demandes de dérogations, un courrier motivé doit être joint au dossier.

Pour les familles hors aggro, un courrier d'accord du Maire de la commune de résidence devra être joint, acceptant de s'acquitter des frais de scolarité.

► DUI



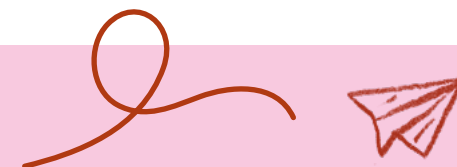
L'entrée en maternelle avant 3 ans

(La toute petite section concerne les naissances de 2024)

L'accueil des enfants de moins de 3 ans n'est pas systématique. Il se fait en « toute petite section », quatre matinées par semaine (lundi, mardi, jeudi et vendredi), sans accueil périscolaire avant la classe ni restauration.

Les enfants sont accueillis dans leur école de secteur. À Mont de Marsan, un dispositif spécifique de 15 places est proposé à l'école du Peyrouat, en partenariat avec l'Éducation nationale : une salle dédiée, une enseignante et une ATSEM, uniquement le matin sur le temps scolaire, avec des apprentissages adaptés.

COMMENT FAIRE UNE DEMANDE ?



La famille dépose un DUI auprès du Guichet Éducation. Une commission réunissant la Direction Éducation, l'Éducation nationale, la CAF et la PMI du Conseil Départemental examine chaque demande selon plusieurs critères : situation familiale, âge de l'enfant et disponibilités dans l'école demandée.

Cette commission se réunit fin juin pour une rentrée en septembre, et en octobre pour une rentrée en janvier. Les familles sont ensuite informées de la décision. En cas d'accord, l'admission est à finaliser avec la direction de l'école.

SYSTÈME DE PAIEMENT ET TARIFS DES PRESTATIONS

Le règlement intérieur des services périscolaires, révisé en 2025, définit les modalités de facturation applicables à l'ensemble des familles du territoire.

> **Absences à la restauration scolaire et à l'accueil extrascolaire du mercredi**

En cas d'absence d'un seul jour, la production d'un justificatif parmi une liste élargie de documents acceptés permet d'éviter toute majoration sur la facture.

> **Enfants avec un panier repas**

Aucune facturation n'est appliquée aux familles dont les enfants apportent un panier repas sur le temps de restauration collective, y compris pour les frais d'encadrement, de service et de réchauffe.

Des simulateurs sont disponibles sur l'Espace Famille pour estimer le tarif des prestations périscolaires et extrascolaires car ils varient en fonction du quotient familial.

Tarifs des accueils périscolaires et de la restauration scolaire

Nature du service	Taux à l'effort	Tarif mini	Tarif maxi	Tarif extérieur
Restauration scolaire Repas	0,42 %	0,40 €	1,90 €	Tarif unique 6 €* Pas de tarif extérieur
Périscolaire midi		0,40 €	2,85 €	
Accueil périscolaire du matin et/ou du soir**	0,086 %	0,60 €	1,25 €	Pas de tarif extérieur

* Le taux à l'effort ne s'applique pas sur ce tarif, qui est forfaitaire. Tout repas réservé est facturé selon le tarif en vigueur, sauf en cas d'annulation dans le délai prévu au Règlement Intérieur ou en cas de maladie de l'enfant après application d'un jour de carence et présentation d'un justificatif médical. ** La tarification de ce service est enclenchée dès lors que l'enfant fréquente au moins un des temps, elle est valable pour 1 ou 2 temps fréquents.

Minoration/majoration/ pénalités financières prévues au règlement intérieur des accueils de loisirs périscolaires et de la restauration scolaire

Dispositions	Montant
Panier repas accueil pause méridienne	Pas de tarif
Pause méridienne non réservée	Pénalité de 3 € par repas appliquée au tarif repas de la famille
Pause méridienne non consommée (hors jour de carence pour maladie)	Pénalité de 3 € par absence non justifiée à la pause méridienne appliquée au tarif repas de la famille
Pénalité pour retard aux accueils périscolaires du soir	Pénalité de 6€ par retard, indifféremment du temps de retard appliquée au tarif de la famille

Tarifs des accueils de loisirs extrascolaires

Nature du service	Quotient familial (qf)	Taux à l'effort	Tarif mini	Tarif maxi	Déduction pour panier repas
Mercredi et vacances tarif journée*	QF < 449		3 €		1,90 €
	449,01 < QF < 794	0,756 %			
	794,01 < QF < 1000	0,994 %			
	QF > 1000,01			14 €	

* pour les enfants bénéficiant d'un panier repas dans le cadre d'un PAI alimentaire, merci de vous adresser directement au Guichet Éducation.

Minoration/majoration/ pénalités financières prévues au règlement intérieur des accueils de loisirs extrascolaires

Dispositions	Montant
Panier repas accueil extrascolaire	Minoration de 1,90 € par journée appliquée au tarif de la famille
Journée ALSH non consommée (hors absence justifiée) Mercredis et vacances	Majoration de 5 € par jour d'absence non justifiée appliquée au tarif journée de la famille
Journée ALSH non réservée (ou réservée hors délai) Mercredis et vacances	Majoration de 5 € par jour non réservé ou non réservé dans les délais du tarif appliqué à la famille
Pénalité pour retard aux accueils du soir périscolaires et extrascolaires	Pénalité de 6 € par retard, indifféremment du temps de retard, appliquée au tarif de la famille

Calendrier scolaire 2026-27

- > **Rentrée des classes** : lundi 1^{er} septembre 2026
- > **Vacances d'automne** : du 19 au 30 octobre 2026
- > **Vacances d'hiver** : du 15 au 26 février 2027
- > **Vacances de printemps** : du 12 au 23 avril 2027
- > **Vacances d'été** : du 2 juillet au 30 août 2026



ANNUAIRE : DES ÉCOLES ET ACCUEILS DE LOISIRS DE MONT DE MARSAN AGGLO

Mont de Marsan Agglo compte 35 écoles publiques maternelles et élémentaires et 6 accueils de loisirs. Chaque année, près de 4 200 élèves sont accueillis :

LES ÉCOLES DE MONT DE MARSAN

> École maternelle du Centre

367 rue de Saint-Pierre
05 58 75 12 06

> École maternelle et élémentaire des Arènes

4 avenue Joseph Montaud
05 58 75 20 84

> École maternelle de l'Argenté

1 place Gilbert Loubès
05 58 75 12 04

École élémentaire de l'Argenté

97 rue Hélène Boucher
05 58 75 12 06

> École maternelle du Beillet

rue Charles Bartalot
05 58 75 41 99

École élémentaire du Beillet

863 avenue de Lacrouts
05 58 46 32 40

> École maternelle du Bourg-Neuf

146 avenue Pasteur
05 58 75 41 04

École élémentaire du Bourg-Neuf

192 avenue Pasteur
05 58 75 24 71

> École primaire du Pégé

5 rue Louis Barthou
05 58 75 08 41 | 05 58 75 06 04

> École maternelle du Peyrouat

15 rue du Peyrouat
05 58 75 18 43

École élémentaire du Peyrouat

3 rue Adjudant Luxey
05 58 75 27 15

> École maternelle du Pouy

572 rue du Commandant Clère
05 58 75 41 25

École élémentaire du Pouy

rue du Commandant Clère
05 58 75 28 59

> École maternelle de Saint-Jean-d'Août

1 rue Paule Bert
05 58 75 26 99

École élémentaire de Saint-Jean-d'Août

202 chemin de Thore
05 58 75 21 05

> École maternelle de Saint-Médard

800 allée de Nahuques
05 58 75 28 94

École élémentaire de Saint-Médard

780 allée de Nahuques
05 58 75 19 13

LES ÉCOLES DE SAINT-PIERRE-DU-MONT

- > **École maternelle du Biarnès**
16 rue du Béarn
05 58 75 45 00
École élémentaire du Biarnès
16 rue du Béarn
05 58 75 22 16
- > **École maternelle et élémentaire Jules Ferry**
21 avenue du 21 août
05 58 75 49 01 | 05 58 75 29 03
- > **École primaire Frédéric Mistral**
368 rue de la Provence
05 58 75 19 04



LES ÉCOLES RURALES

- > **École maternelle et élémentaire de Benquet**
269 avenue de l'Alsace
05 58 71 02 29
- > **École élémentaire de Bostens**
Au Bourg
05 58 93 95 02
- > **École élémentaire de Bougue**
68 rue de la Fontaine
05 58 52 90 85
- > **École élémentaire de Bretagne-de-Marsan**
11 avenue Pas
05 58 71 01 29
- > **École maternelle et élémentaire de Campagne**
140 avenue des Écoles
05 58 44 10 30
- > **École maternelle de Gaillères**
Au Bourg
05 58 93 94 35
- > **École élémentaire de Geloux**
Au Bourg
05 58 52 03 38
- > **École élémentaire de Laglorieuse**
Au Bourg
05 58 52 91 42
- > **École élémentaire de Lucbardez-et-Bargues**
Au Bourg
05 58 93 90 98

- > **École maternelle de Mazerolles**
81 avenue des écoles
05 58 52 90 91
- > **École élémentaire de Pouydesseaux**
120 place Bousquet
05 58 93 95 71
- > **École maternelle et élémentaire de Saint-Avit**
Au Bourg
05 58 06 85 60
- > **École maternelle et élémentaire de Saint Martin d'Oney**
Chemin Vicinal Loubere
05 58 52 01 31
- > **École maternelle et élémentaire de Saint-Perdon**
84 avenue de la Chalosse
05 58 75 88 15

LES ACCUEILS DE LOISIRS

- > **ALSH de Bougue (enfants 3 à 11 ans)**
26 place du Marsan
05 58 52 99 82
- > **ALSH Menasse (enfants 3 à 11 ans)**
Ferme de Bastarot
40280 Saint-Pierre-du-Mont
05 58 06 98 01
- > **ALSH de Saint-Perdon (enfants 3 à 11 ans)**
8 sentier des écoliers
05 58 75 10 94
- > **ALSH d'Uchacq-et-Parentis (enfants 5 à 11 ans)**
Au Bourg
05 58 85 92 17
- > **ALSH Nahuques (enfants 6 à 11 ans)**
Château de Nahuques
Avenue de Villeneuve
40000 Mont de Marsan
05 58 05 98 70
- > **ALSH Lacaze (enfants de 3 à 5 ans)**
110 rue Marie-Christine Baillet
40000 Mont de Marsan
05 58 93 68 83



BONNE RENTRÉE
À TOUS !